

coupable de ce dont il est accusé, & prouver entr'autres que cette Congregation ne peut proceder contre lui. Celle du St. Office n'a rien fait encore paroître contre ce qui s'est passé en France au sujet de la Constitution, ni contre le Cardinal de Noailles; mais on assure qu'il y a un Decret rendu contre ce Prélat, qui ne doit être mis au jour qu'après l'arrivée du Cardinal de Rohan Ambassadeur Extraordinaire de S. M. Très-Chrétienne, qui est attendu à *Rome*.

VII. Le Cardinal del Giudici a fait sçavoir par écrit au Cardinal Tanara qu'il se désistoit de ses prétentions au Doyené du Sacré College. Ainsi la chose reste à se décider entre cette dernière Eminence & le Cardinal Orsini. Les Avocats de part & d'autre ont été entendus par ordre de S. S. qui a remis la décision de ce différend à la première Congregation qui se tiendra à ce sujet. Le Duc de Mondragon Grilleau qui avoit été condamné à dix ans de prison par le Tribunal de l'Inquisition, & depuis transféré dans le Couvent des Benedictins au delà du *Tibre*, a trouvé le moyen de se sauver, mais il a eu la précaution de laisser avant de partir vingt mille écus comptant, afin de décharger la caution qu'on l'avoit obligé de donner pour une pareille somme.

VIII. *Naples. Sicile.* Quelques Troupes venans de *Sicile* sous le Commandement du Colonel Saconay; arriverent à *Naples* au commencement de Février, & entrerent dans le Château de l'*Oeuf* pour y faire quarantaine. La nuit du 31. au premier Février il fit un tems si orageux, qu'un Vaisseau